

CRITÈRES D'ACCEPTATION DÉCHETS DE BOIS DESTINÉS AU RECYCLAGE THERMIQUE ET DES MATÉRIAUX

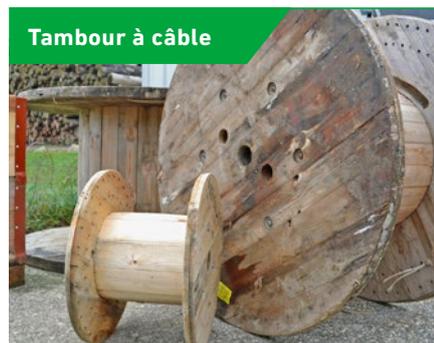
RECYCLAGE DES MATÉRIAUX

EXIGENCES RELATIVES AUX DÉCHETS DE BOIS TRAITÉS EN VUE D'UN RECYCLAGE DES MATÉRIAUX

En ce qui concerne le recyclage des matériaux, il est possible d'utiliser du bois naturel ou des déchets de production de bois non revêtu ou non traité, ou du vieux bois dont il a été démontré qu'il n'est pas contaminé.

Acceptation selon le principe de l'Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OPAD), annexe 7, section 1, recyclage des déchets de bois.

Si les matériaux livrés ne répondent pas aux critères d'acceptation convenus ou aux normes de qualité définies dans la commande, nous nous réservons le droit de refuser la livraison et de la renvoyer aux frais du fournisseur.



RECYCLAGE THERMIQUE

EXIGENCES RELATIVES AUX DÉCHETS DE BOIS TRAITÉS EN VUE D'UN RECYCLAGE THERMIQUE

- bois traité, collé, peint, revêtu ou laqué

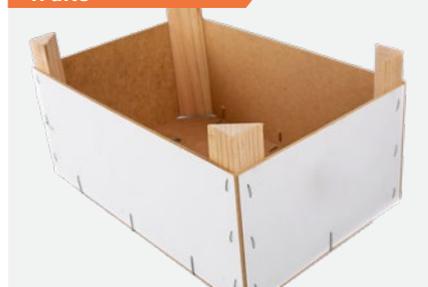
Acceptation selon le principe de l'Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets (ordonnance sur les déchets, OPAD), annexe 7, section 2, recyclage thermique des déchets de bois.

Si les matériaux livrés ne répondent pas aux critères d'acceptation convenus ou aux normes de qualité définies dans la commande, nous nous réservons le droit de refuser la livraison et de la renvoyer aux frais du fournisseur.

Bois broyé



Caisse à papier / fruits



Meubles



Panneaux aggloméré et MDF avec revêtement



Contreplaqué avec revêtement en résine



Tous les panneaux de fibres



Panneaux stratifiés



Bois de démolition et démantèlement (non traité)



MATÉRIAU NON ACCEPTÉ

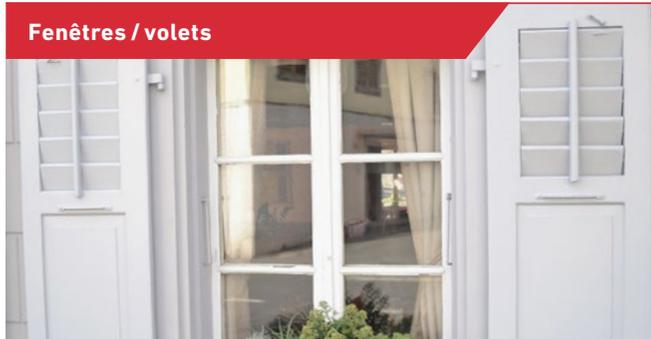
MATÉRIAU NON ACCEPTÉ

- Tous les matériaux mentionnés ci-dessous ainsi que les composants étrangers (pas le bois)
- Objets en bois qui ont été traités avec des substances qui ne peuvent plus être mises sur le marché aujourd'hui (comme les composés organiques halogénés, le mercure, les produits biocides, les peintures ou les laques selon les annexes 1.1, 1.7, 2.4 ou 2.8 ORRChim)

Bois impregné (poteau téléphone, clôtures)



Fenêtres / volets



Traverse de chemin de fer



Coffrage de facade impregné



Bois brûlés



Déchet tel que plastique, reste de tapis



CIRCUIT BOIS



Nous vivons l'économie circulaire et encourageons activement le recyclage du bois.

Le bois est une matière première renouvelable précieuse – et l'une des plus respectueuses de l'environnement. SWISS KRONO GROUP prend ses responsabilités au sérieux – non seulement à l'égard de l'environnement, mais aussi des futures générations. La stratégie à long terme du groupe comprend également des investissements ciblés en faveur de la protection de l'environnement et de la réduction de la consommation des ressources naturelles.

Du fait de sa position de leader dans le secteur des matériaux de construction, le Groupe assume des obligations particulières en matière de protection de l'environnement. Nous limitons autant que possible notre consommation de matières premières, d'eau et d'énergie, et utilisons du bois recyclé lorsque cela est indiqué. La biomasse non valorisable en matières sert à produire de la chaleur afin de réduire au minimum l'utilisation de combustibles fossiles tels que le pétrole et le gaz naturel. En utilisant les matériaux en bois à la place d'autres produits gourmands en énergie et en ressources, nous améliorons notre bilan carbone.





SWISS KRONO

Willisauerstrasse 37
6122 Menznau

T +41 41 494 97 00
chme.hek@swisskrono.com

www.swisskrono.com/ch



Das Zeichen für verantwortungsvolle Waldfirtschaft
Fragen Sie nach FSC-zertifizierten Produkten

